

DECRET N°95-281 du 25 Septembre 1995

Chargeant Monsieur Aziadomè KOGBLEVI,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat
et de l'Urbanisme de l'intérim de Monsieur
Georges A.G. GUEDOU, Ministre des Travaux
Publics et des Transports pour compter
du 25 Septembre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT,
CHIEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 25 Septembre 1995, Monsieur Aziadomè KOGBLEVI, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Georges GUEDOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 Septembre 1995

Pour le Président de la République, le Ministre
d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CES 2 CS 2 CC 2 HAAC 2 MEDN 2 MEHU-MTPT 6
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JORB 1.-